



MINISTÈRE DU TRAVAIL, de L'EMPLOI et de l'INSERTION

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Bas-Rhin

La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

Vu le Code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Isabelle GUYOT en qualité de Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Bas Rhin à compter du 1^{er} avril 2021

Vu la décision du directeur régional de la DREETS Grand Est en date du 28 janvier 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du Code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la directrice départementale ou de sa suppléante, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Monsieur Sébastien ZENNER
Suppléant : Monsieur Manuel AGUILAR
- Au titre de la CPME :
Titulaire : Monsieur Michel CHALOT
- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Monsieur Laurent BRAUN
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : M. Marc MEUNIER
Suppléant : Marc PHILIBERT
- Au titre de la FESAC :
Titulaire : Madame Aude BINDER
- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : Monsieur Joseph LECHNER
Suppléant : Monsieur Jean-Michel BAUMANN

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur François KUGELMANN
Suppléant : Monsieur Fethi BENKADJA

- Au titre de la CGT :
Titulaire : Monsieur Jacky WAGNER
Suppléant : Monsieur Laurent FEISTHAUER

- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Monsieur Henry THOLAS
Suppléante : Madame Laurence GRISEZ-MARTINEZ

- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Monsieur Christophe BARTOLINI
Suppléant : Monsieur Mohamed SYLLA

- Au titre de la CFTC :
Titulaire : Monsieur Laurent WALTER
Suppléant : Monsieur Jean-Martin ADAM

- Au titre de FO :
Titulaire : Madame Christiane HEINTZ
Suppléant : Monsieur Yves BERNAUER

Article 2 :

L'arrêté du 2 juin 2020 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Bas-Rhin est abrogé

Article 3 :

La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg le 5 avril 2022

La Directrice Départementale de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités

Isabelle GUYOT



Voie de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG ;
La décision contestée doit être jointe au recours.*